

## SIVOM DU CANTON DU D'ANCENIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL

Le Mercredi Dix Huit Décembre Deux Mil Vingt Quatre à Dix-Neuf Heures,

Le Conseil Syndical du SIVOM du Canton d'Ancenis, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à Ancenis-Saint-Géréon, sous la Présidence de M. Rémy ORHON.

**ETAIENT PRESENTS :** ORHON Rémy, CADOREL Laure, CAILLET Florent, DE KERGOMMEUX Bruno, RAMBAULT Gilles, RIALET Myriam, ROUSSEAU Régis, PHILIPPEAU Christelle, PRAUD Jacques, MERCIER Rémi, Nadine YOU, BENOIT Bruno, CHICOISNE Bruno, LEGRAS Frédéric, LEMARIE Agnès, BESSON Franck, PERROIN Noëlle, CORITON Bruno, MERCIER Laurent, ORHON Jean-François, DE LABAUDERE Pierre, RABERGEAU Henri, BUCHET Patrick, CORNILEAU Amélie, MELLIER Stéphane, FLEURY Yannick

**ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :** VIEAU André-Jean, KERVADEC Renan, LE JALLE Fanny, PRODHOMME Sébastien, Sarah ROUSSEAU, RAYMOND Nicolas, HENRY Anne-Marie, CORABOEUF Antony et PLESCY Céline.

**POUVOIRS :** VIEAU André-Jean à CAILLET Florent et LE JALLE Fanny à Rémy ORHON.

Monsieur CAILLET Florent a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DELIBERATION**

Convocation le 10 décembre 2024  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents ou représentés : 28  
Pouvoirs : 2  
Publié le 20 décembre 2024

**FINANCES – EXERCICE 2025 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – N°013-2024**

**Rapporteur : Rémy ORHON**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 et L.5211-36 ;

**VU** le rapport de présentation des orientations budgétaires pour 2025 annexé à la présente délibération ;

**CONSIDÉRANT** qu'en application des dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Président doit présenter un rapport sur

- les orientations budgétaires pour le nouvel exercice, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, les engagements pluriannuels envisagés et la structure et la gestion de la dette,
- la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ;

**CONSIDÉRANT** que sa présentation doit donner lieu à un débat au sein du conseil syndical, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif ;

**CONSIDÉRANT** qu'une délibération spécifique doit prendre acte de la tenue de ce débat ;

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :**

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2025, sur la base du rapport annexé à la délibération,

**AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

**Le Président,  
Rémy ORHON**

A blue ink signature is written over a circular stamp. The stamp contains the text "COMMISSAIRE DU CANTON DE SAINT-ETIENNE" around the perimeter and "SAINT-ETIENNE" at the bottom. The signature is a complex, scribbled line that crosses itself multiple times.

*Publication sur le site internet le :*  
*Transmission au contrôle de légalité le :*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.*

---

# ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Conseil syndical du 18 décembre 2024

## Architecture budgétaire

### BUDGET PRINCIPAL

Un budget recouvrant les dépenses et les recettes des compétences suivantes :

- L'enseignement musicale avec l'école de musique Arpège
- L'environnement avec la Maison du marais
- La santé scolaire

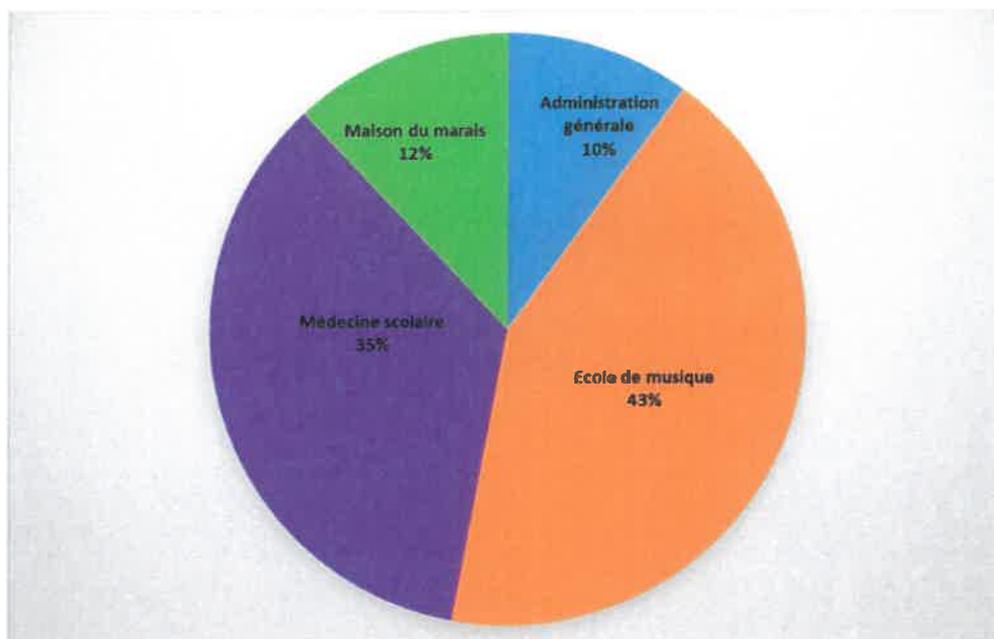
### Budget annexe AICMD - ACSRA

Un budget recouvrant les dépenses et les recettes en lien avec le portage d'un crédit bail immobilier

Conseil syndical du 18 décembre 2024

# Architecture budgétaire

## BUDGET PRINCIPAL



Conseil syndical du 18 décembre 2024

## Orientations budgétaires 2025

Finalisation des opérations en vu de la dissolution au 1<sup>er</sup> avril 2025

## BUDGET PRINCIPAL

- ✓ **Transfert des contrats télécom, assurance, électricité et eau au nom de la commune d'Ancenis-Saint-Géréon**
- ✓ **Ecole de musique Arpège :**
  - Participation aux charges de fluides du bâtiment accueillant l'école de musique
- ✓ **Maison des marais :**
  - Transfert de la propriété de l'observatoire du Marais au Conseil départemental de Loire-Atlantique
- ✓ **Médecine scolaire :**
  - Formalisation d'une convention de participation aux frais de cette mission, avec les communes concernées

Conseil syndical du 18 décembre 2024

# Orientations budgétaires 2025

Finalisation des opérations en vu de la dissolution au 1<sup>er</sup> avril 2025

## Budget annexe AICMD - ACSRA

### ✓ **Crédit-bail :**

- Continuité du portage du crédit-bail immobilier jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2025 puis poursuite de la gestion du crédit-bail par la commune d'Ancenis-Saint-Géréon.

Conseil syndical du 18 décembre 2024

# Orientations budgétaires 2025

## ECOLE DE MUSIQUE ARPEGE (43 %)

### DEPENSES

- ✓ Nouveau local : participation aux frais de fonctionnement (charges de fluides)
- ✓ L'association Arpège sollicitera une subvention auprès des communes en déposant un dossier de demande de subvention. Pas de subvention versée sur le SIVOM en 2025

### RECETTES

- ✓ Prise en compte des effectifs par commune au titre de l'année 2024-2025 :

Communes	2024-2025	2023-2024
ANCENIS-SAINT-GEREON	172	176
MESANGER	21	26
LOUDON	28	34
POUILLE LES CTX	1	4
LA ROCHE BL.	8	7
VAIR-SUR-LOIRE	36	42
<b>TOTAL CANTON</b>	<b>266</b>	<b>289</b>

- ✓ 10,4 % des effectifs hors communes membres du SIVOM

Conseil syndical du 18 décembre 2024

# Orientations budgétaires 2025

## ECOLE DE MUSIQUE ARPEGE (43 %)

DEPENSES

- 94 966€/ BP 2024

RECETTES

hors contributions

- 9 789€/ BP 2024

CONTRIBUTIONS DES  
COMMUNES MEMBRES

Aucune contribution

	CA prévisionnel 2024	BUDGET PRIMITIF 2025
Ancenis-Saint-Géréon	62 455,25	-1 783,57
Mésanger	15 034,17	-397,67
Oudon	13 642,37	-355,45
Pouillé-les-Coteaux	2 895,09	-70,91
La Roche-Blanche	3 681,33	-110,63
Vair-sur-Loire	16 865,08	-464,77
TOTAL	114 573,29	-3 183,00

Conseil syndical du 18 décembre 2024

# Orientations budgétaires 2025

## MEDECINE SCOLAIRE (35 %)

DEPENSES

- ✓ loyer de l'espace Corail sur la base des tarifs 2024 pour la période du 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 au 1<sup>er</sup> trimestre 2025
- ✓ Remboursement de charges de l'année 2024 et du 1<sup>er</sup> trimestre 2025
- ✓ Ajustement à la baisse des autres postes de dépenses
- ✓ Transfert des abonnements téléphoniques au 1<sup>er</sup> avril au nom de la commune d'Ancenis-Saint-Géréon

RECETTES

- ✓ Résultat prévisionnel 2024
- ✓ Uniquement les contributions des communes membres

Conseil syndical du 18 décembre 2024

# Orientations budgétaires 2025

## MEDECINE SCOLAIRE (35 %)

DEPENSES

- 4 619€ / BP 2024

RECETTES

hors contributions

-817€ / BP 2024

CONTRIBUTIONS DES  
COMMUNES MEMBRES

- 36 %/ BP 2024

	CA prévisionnel 2024	BUDGET PRIMITIF 2025
Ancenis-Saint-Géréon	5 424,25	3 500,81
Mésanger	1 605,02	1 001,28
Oudon	1 266,12	777,55
Pouillé-les-Coteaux	327,49	213,47
La Roche-Blanche	381,43	251,12
Vair-sur-Loire	1 565,80	1 024,49
<b>TOTAL</b>	<b>10 570,11</b>	<b>6 768,72</b>

Conseil syndical du 18 décembre 2024

# Orientations budgétaires 2025

## MAISON DU MARAIS (12 %)

DEPENSES

- ✓ fluides prise en charge jusqu'à la date effective de la cession au Département
- ✓ Assurances au titre de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31/12/2024
- ✓ Pas de subvention au titre de l'année 2025

RECETTES

- ✓ Résultat prévisionnel 2024
- ✓ Uniquement les contributions des communes membres

Conseil syndical du 18 décembre 2024

# Orientations budgétaires 2025

## MAISON DU MARAIS (12 %)

DEPENSES

-4 445 € / BP 2024

RECETTES

hors contributions

- 1 905€ / BP 2024

CONTRIBUTIONS DES  
COMMUNES MEMBRES

- 68 %/ BP 2024

	CA prévisionnel 2024	BUDGET PRIMITIF 2025
Ancenis-Saint-Géréon	1 923,03	624,63
Mésanger	569,03	178,66
Oudon	448,88	138,74
Pouillé-les-Coteaux	116,10	38,09
La Roche-Blanche	135,23	44,81
Vair-sur-Loire	555,12	182,80
<b>TOTAL</b>	<b>3 747,39</b>	<b>1 207,73</b>

Conseil syndical du 18 décembre 2024

# Orientations budgétaires 2025

## ADMINISTRATION GENERALE (10 %)

DEPENSES

- ✓ Assurances au titre de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31/12/2024
- ✓ Reconduction des autres postes

RECETTES

- ✓ Résultat prévisionnel 2024
- ✓ Uniquement les contributions des communes membres

Conseil syndical du 18 décembre 2024

# Orientations budgétaires 2025

## ADMINISTRATION GENERALE (10 %)

DEPENSES - 1 295 € / BP 2024

RECETTES hors contributions 1 544€ / BP 2024

CONTRIBUTIONS DES COMMUNES MEMBRES - 73%/ BP 2024

	CA prévisionnel 2024	BUDGET PRIMITIF 2025
Ancenis-Saint-Géréon	1 989,02	536,18
Mésanger	588,54	153,34
Oudon	464,28	119,09
Pouillé-les-Coteaux	120,09	32,69
La Roche-Blanche	139,87	38,46
Vair-sur-Loire	574,17	156,91
<b>TOTAL</b>	<b>3 875,97</b>	<b>1 036,67</b>

Conseil syndical du 18 décembre 2024

# Orientations budgétaires 2025

## BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES -101 282 € / BP 2024

RECETTES hors contributions + 8 610€ / BP 2024

CONTRIBUTIONS DES COMMUNES MEMBRES - 96 %/BP 2024

	CONTRIBUTION 2025	Administration générale	Ecole de musique Arpège	Maison du Marais	Médecine scolaire	CONTRIBUTION 2024
Ancenis-Saint-Géréon	2 878,05 €	536,18 €	1 783,57 €	624,63 €	3 500,81 €	71 791,55 €
Mésanger	935,61 €	153,34 €	397,67 €	178,66 €	1 001,28 €	17 796,76 €
Oudon	679,93 €	119,09 €	355,45 €	138,74 €	777,55 €	15 821,65 €
Pouillé-les-Coteaux	213,34 €	32,69 €	70,91 €	38,09 €	213,47 €	3 458,77 €
La Roche-Blanche	223,76 €	38,46 €	110,63 €	44,81 €	251,12 €	4 337,86 €
Vair-sur-Loire	899,43 €	156,91 €	464,77 €	182,80 €	1 024,49 €	19 560,17 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 830,12 €</b>	<b>1 036,67 €</b>	<b>3 183,00 €</b>	<b>1 207,73 €</b>	<b>6 768,72 €</b>	<b>132 766,76 €</b>

Conseil syndical du 18 décembre 2024

# Orientations budgétaires 2025

## Budget annexe AICMD - ACSRA

### RECETTES

- ✓ Mise en œuvre des dispositions contractuelles avec :
  - Le versement d'un loyer fixé à 5 064,24 € annuellement soit 1 266,06€ pour la période du 1<sup>er</sup> trimestre
  - L'annuité d'acquisition de 10 492,08 € annuellement soit 2 623€ pour la période du 1<sup>er</sup> trimestre

### DEPENSES

- ✓ Prise en compte de la prime d'assurance au titre de l'année 2024. Pas d'inscription pour la taxe foncière, paiement en novembre 2025.
- ✓ Annuité de la dette, sur la base du contrat en cours :
  - 871,06 € d'intérêts et 2 754,26 € de capital sur la période du 1<sup>er</sup> trimestre
  - Pour information, 2 770,30 € d'intérêts et 11 201,01 € de capital au titre de l'année 2025
  - Au 31 décembre 2024 : encours de 89 805,22€ (échéance en 2031)
  - Au 1er avril 2025 : encours de 87 050,96€

Conseil syndical du 18 décembre 2024